



Compte rendu GT accompagnement social Pôle 3^E des DIRECCTE du 25 octobre 2018



Participants :

Mme BRAUN-LEMAIRE, SG Bercy

M. CANTIN, SGRH

M. LANDOUR, SRH1

M. SAINT-MARTIN, DGE

Fédérations : UNSA (Mme Dominique DERENNE et Véronique LEVEQUE-LE GOFF – CGT – FO – Solidaires – CFDT)

Madame Braun-Lemaire a ouvert le GT. L'objet est de nous présenter les mesures d'accompagnement social. Elle a mentionné que le calendrier de cette restructuration serait réellement fixé après les vacances scolaires pour le confirmer ou l'infirmer.

Les fédérations ont pris la parole, l'UNSA a lu ses revendications en insistant sur deux points à savoir :

- Une priorité de reclassement absolue sur les postes vacants dans la région et dans la sphère des MEF en veillant à la réciprocité des accueils dans les directions MEF (ex : DGFIP, DCCRF, DGDDI) ;
- Une garantie, inscrite dans une convention de gestion, sans limitation de durée, de leurs rémunérations primes incluses

L'UNSA a aussi demandé une cartographie des agents DIRECCTE (âge, genre, corps/grade, région...) à l'instar des autres OS. Celle-ci est en cours d'élaboration et sera présentée au prochain CHSCTM du 30 octobre.

La SG des MEF a bien conscience que l'accompagnement des RH nécessite des délais qui soient moins contraints.

Mme Braun-Lemaire a souhaité que le CTS des DIRECCTE du 6 novembre soit au format CHSCT. Lors de ce CTS, le SG va produire un arrêté sur la prime de restructuration (PRS). Au CTM du 7 novembre seront évoqués les postes car toutes les directions seront présentes. En revanche, l'accompagnement RH ne sera pas évoqué au CTM : il y aura juste un point d'information. Mme Braun-Lemaire préférer travailler dans une logique ministérielle, plus simple et plus favorable pour obtenir un accord.

Les mesures d'accompagnement indemnitaires :

- **PRS (prime de restructuration)** : aujourd'hui plafond à 15 000 euros + 6 100 euros pour conjoint qui perd son travail si le conjoint est dans le secteur privé.
Propositions : plafond de 30 000 euros (barème interministériel) avec montant fixe selon kilométrage. L'harmonisation est à faire par la DGAFP. Possibilité de cumuler pour 2 agents fonctionnaires avec une prime réduite pour le conjoint fonctionnaire.
L'entrée en vigueur de la rétroactivité serait au 1^{er} janvier 2019 voire au 1^{er} décembre 2018.

Les primo-affectés de moins d'un an ne sont pas éligibles au PRS, mais la demande a été faite pour qu'ils y aient droit (plutôt optimiste sur cette demande). C'est le SG des MEF qui verse la PRS à compter de la date de l'arrêt de déclenchement qui doit faire foi (ex : opération de restructuration de telle date à telle date).

- **CIA (complément indemnitaire d'accompagnement)** : aujourd'hui dispositif limité à 7 ans et dégressif à compter de la 5^{ème} année et dégressivité en cas d'augmentation de rémunération dans l'administration d'accueil.

Propositions : prime complète pendant 6 ans (2 fois 3 ans) sur la rémunération totale y compris pour les emplois fonctionnels, et sans dégressivité en cas d'augmentation de rémunération dans l'administration d'accueil. Au bout de 3 ans : réexamen de la situation.

- **IDV (indemnité de départ volontaire)** : aujourd'hui 2 ans de rémunération mais modulation en fonction de l'ancienneté. L'agent doit être à plus de 5 ans de l'âge de départ d'ouverture des droits à la retraite (62 ans).

Propositions : 24 mois de rémunération tout compris. En cours de discussion, pour réduire la période de 5 ans à 2 ans de la retraite.

Pour faciliter la prise de fonction dans la Fonction publique Territoriale (FPT) ou Fonction public hospitalière (FPH), la SG rappelle qu'il existe depuis 2015 une compensation, versée par l'Etat pour combler la différence de taux applicable aux agents publics (soit 75 % pour un FPE, et 33 % pour un FPT ou FPH).

Les mesures statutaires (mobilisables le 1^{er} semestre 2019) :

- Priorité d'affectation en discussion. Des « supers priorités » vont être portées par la SG en interne et en interministériel. Les ministres vont écrire à leurs directions pour prioriser les emplois MEF.
- Le lien avec le ministère d'origine ne sera pas pérennisé au-delà de 5 ans, notamment pour les agents du CIGEM (exemple : les attachés). L'UNSA a cependant demandé une convention de gestion.
- La Position normale d'activité (PNA) ne fait pas obstacle au versement du CIA.

Autres mesures évoquées :

- Conservation de la prime de technicité (IMT), qui est spécifique au ministère : quand on le quitte on la perd.
- Fiche financière précise est demandée au SG en même temps qu'une fiche de gestion
- Risques psychosociaux évoqués : le SG a mobilisé tous les acteurs (médecins, coordonnateurs ASS,...) pour mise en œuvre de cellules psychologiques et d'aides.
- Recherches de postes : les PFRH sont en place. Elles disposent de nombreux outils d'accompagnement pour la formation et bilans de compétences. Tous les réseaux régionaux ont été mobilisés pour trouver des postes. Un recensement régional des postes est en cours d'élaboration. Une aide est demandée à l'agence de reconversion de la Défense (ARD) qui dispose d'une grande expérience.
- Année de transition 2019 : poursuite des missions qui ne seront pas toutes transférées au 1^{er} janvier 2019. Une continuité sera assurée dans les conditions actuelles. L'analyse des missions transférées se fera au cas par cas. Un GT est conduit pour analyser ce que serait le service économique régional (SER) – conclusions en novembre.
- Le droit de remords sera vu au cas par cas.
- A la fin de l'année 2019 il n'y aura pas de date « couperet » pour les agents sans affectation.
- Les formations auront lieu lorsque le SG disposera d'une vision globale des besoins.

- Action sociale : notamment ALPAF. Lorsqu'on aura la cartographie, le SG ciblera au plus près les besoins pour coller aux situations réelles et adaptera son enveloppe budgétaire.
- Solidarité intra ministérielle sera privilégiée.
- L'UNSA a proposé un plan de départ anticipé pour les agents proches de la retraite (moins de deux ans) et ceux qui sont en surcôte (non éligibles à l'IVD). L'UNSA a proposé des mesures type avancement d'échelon (comme pratiqué à la DGFIP, LA POSTE, France TELECOM) pour anticiper les départs pour les agents qui le souhaiteraient. Le SG nous indique que cette mesure est compliquée à mettre en œuvre et doit se résoudre à l'échelle interministérielle. L'UNSA, appuyée par d'autres OS, souligne que cela permettrait de libérer des postes pour les agents impactés par la réforme. Mme Braun-Lemaire comprend et a d'ailleurs proposé des mesures en ce sens, mais elles n'ont pas donné de suite pour l'instant.

Ce GT a permis d'entamer un dialogue constructif avec l'Administration qui a bien pris en considération la plupart de nos demandes. Toutefois, elle-même est confrontée à des délais très contraints et aux décisions interministérielles qui doivent être prises.

Elle semble bien consciente des difficultés rencontrées par les agents concernés. Nous l'avons alertée des nombreux cas de risques psychosociaux recensés en Directe et du climat anxigène qui s'amplifie de jour en jour. Le SG nous a assuré qu'elle examinera avec attention chaque cas qui lui serait soumis en particulier et qu'une communication sera bientôt effectuée à l'attention du personnel.

Nous restons vigilants sur les suites qui seront données à ce GT qui s'est terminé à 13 h 15.